



NOTRE COLÈRE EST LÉGITIME

PARCE QUE LES MOYENS EXISTENT

MOBILISATION LE 2 AVRIL 2026

{ PERTE D'AUTONOMIE }

La période actuelle est complexe et peut susciter une angoisse légitime. La remise en cause du droit international, la multiplication des conflits armés et les tensions mondiales, et la progression de l'extrême droite dans le monde ont de quoi inquiéter et ne sont pas à négliger.

**POUR AUTANT, IL NE FAUT PAS SE RÉSIGNER.
NOUS DEVONS LIBÉRER ET EXPRIMER NOTRE COLÈRE.**

Tout nous est présenté (budget de la Sécurité sociale, de l'État, retraite, logement...) comme si les moyens financiers n'existaient pas. **La seule solution serait de rogner sur les mesures sociales avec une cible particulière : les retraité·es.**

Les ressources ne sont simplement pas mises au service du bien commun pour maintenir la protection sociale et la développer.

Les besoins qui découlent en matière de prise en charge de la perte d'autonomie sont immenses.

Aujourd'hui, **la perte d'autonomie d'une personne âgée ou handicapée est souvent prise en charge par une parenté, un·e conjoint·e.** La charge mentale et physique imposée aux aidant·es et aux personnes en perte d'autonomie par le manque de moyens et de structures d'accueil est intolérable. **Cette décision démontre le peu de cas que fait le gouvernement actuel des besoins des retraités·es et des personnes âgées en perte d'autonomie.**

**MOBILISONS-NOUS POUR REVENDIQUER DE VÉRITABLES
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS POUR UNE RÉELLE
PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE !**





BIEN VIEILLIR EST UN DROIT, MAIS AUSSI UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Nous n'attendions pas grand-chose de ce plan puisque le volet qui concerne le financement **est reporté après l'élection présidentielle de 2027**. Mais, il aurait pu permettre d'avoir un large débat sur les mesures à prendre pour répondre aux besoins de la population et plus particulièrement des personnes en perte d'autonomie.

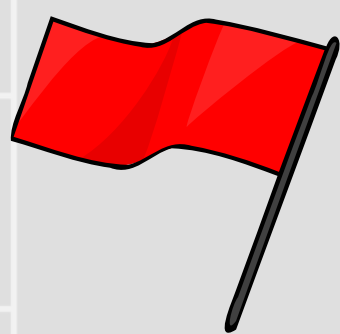
**IL Y A
URGENCE
À AGIR**

CELA PASSE NOTAMMENT PAR :

La création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie en établissement comme à domicile, avec du personnel formé, qualifié et correctement rémunéré. Il permettrait d'avoir une offre globale ainsi qu'une coordination des acteurs intervenant dans les domaines du médical, du médico-social et du social.

La perte d'autonomie et son financement par une cotisation sociale supplémentaire doivent relever de la branche maladie de la Sécurité sociale. Ainsi, la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) et la Contribution solidarité autonomie (CSA) - journée de travail « gratuit » pour les actifs- supportées par les citoyen · nes, les retraité · es et les salarié · es doivent être supprimées.

LE 2 AVRIL PROCHAIN, NOUS SOMMES 6 ORGANISATIONS
UCR-CGT, FSU, SOLIDAIRES, LSR, FGR-FP, ENSEMBLE&SOLIDAIRES, LES RETRAITÉ · ES



BESANÇON
PLACE PASTEUR — 10H30
PAYS DE MONTBÉLIARD
HÔPITAL NORD FC TRÉVENANS — 15H00

